



Carte séjour temporaire artistique et culturelle

Par **Nour Amarni**, le **26/09/2013** à **11:05**

auteur algérien de poésies et romans ayant déjà publié en France et sur le point d'éditer d'autres projets, titulaire d'un visa cours séjours, je souhaiterais avoir un titre de séjour d'une année renouvelable en vue de pouvoir circuler librement et éventuellement publier, créer et faire la promotion de mes œuvres.que prévoit la loi à cet effet.